



POUR LA SOLIDARITE ENTRE TRAVAILLEURS ET ETUDIANTS !

POUR LA JUSTICE SOCIALE !

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SOCIAUX !

CONTRE L'IMPERIALISME EUROPEEN !

Disons NON au Projet de Traité Constitutionnel !

Depuis plusieurs années, nous dénonçons les différentes attaques portées sur les acquis historiques des travailleurs (casse des services publics, conventions collectives, droits des travailleurs, etc.) qu'elles viennent des gouvernements de gauche comme de droite. Aujourd'hui ces attaques prennent une dimension plus large avec le projet de traité constitutionnel de l'Union européenne, pour lequel nous serons amenés à voter par référendum le 29 mai prochain. Nous devons rejeter ce traité qui pose comme principe absolu le libéralisme économique remettant en cause de fait les droits fondamentaux des travailleurs : " *L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée.* "

Contrairement aux discours démagogiques qui veulent nous faire croire que le refus d'une telle logique constitue un repli nationaliste, nous affirmons que cette lutte va dans le sens de la défense des droits sociaux et qu'elle montre ainsi notre volonté de refuser la concurrence entre travailleurs.



VERS LA FIN DES SERVICES PUBLICS...

La notion de service public n'existe pas dans ce projet. Dans le " livre blanc " de la commission européenne, il est précisé en effet que " *les SIEG (services d'intérêt économique général) ne doivent pas être confondus avec la l'expression service public.* "

Art. III.166 : " *Les entreprises chargées de la gestion des SIEG ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de concurrence...* "

Art III.167 : " *[...] sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.* "



Ces deux articles remettent en cause le principe de mutualisation des coûts, c'est à dire des frais couverts par l'Etat, laissant aux entreprises la gestion des services.



Le système de solidarité et d'entraide propre aux services publics disparaît par l'ouverture à la concurrence et laisse place à un marché dirigé par le profit et la rentabilité. Les services non rentables ne seront plus assurés (ou moyennant des coûts exorbitants), remettant ainsi en cause l'égalité de traitement selon les origines sociales et/ou géographiques.

Pour nous la gestion du service public " doit se faire indépendamment des intérêts économiques, politiques ou religieux notamment dans le domaine de l'enseignement et de son financement. " (extrait de la charte de la FSE).

...NOTAMMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En reprenant la logique de l'article III.167, l'Etat ne sera plus autorisé à intervenir dans le financement de l'enseignement supérieur. Ainsi, **les universités devront se tourner vers d'autres sources de financement, notamment les étudiants (forte augmentation des frais d'inscription), les collectivités territoriales (décentralisation et régionalisation), et surtout les entreprises.** Dans l'Art. III.248, l'Europe " *encourage les entreprises, les centres de recherche et les universités dans leurs efforts de recherche et de développement technologique de haute qualité* ", ainsi l'éducation et la recherche seront sous la tutelle des entreprises qui pourront diriger selon leurs intérêts l'orientation pédagogique de l'enseignement (Par exemple, la chaire Pernod-Ricard de politique de la concurrence à l'université de sciences sociales). Pour les étudiants le traité définit, dans l'art.II.74, le droit à l'éducation comme le simple droit " *de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire* ". Or, aucune précision n'est donnée sur l'âge légal fixant cet enseignement. L'Union européenne renonce clairement à la gratuité de l'enseignement supérieur.



Action devant l'IEP

Ce traité ne fait que reprendre la logique des réformes universitaires d'harmonisation européenne (LMD-ECTS) et de régionalisation (projets Ferry et Fillon) débouchant sur la privatisation des universités contre lesquelles les étudiants se sont mobilisés ces dernières années. Que ce soit pour l'enseignement ou le service public en général, nous réaffirmons qu'ils ne doivent en aucun cas être soumis à des intérêts privés, et " *les services qu'ils offrent doivent être disponibles gratuitement sans discrimination d'aucun ordre que ce soit* " (charte FSE).



AIDE SOCIALE

L'ensemble du titre IV de la partie II du traité est censé offrir les bases de la protection sociale : on y parle vaguement de l' " *information et de la consultation des travailleurs* ", " *de la protection et de l'interdiction du travail des enfants* ", ou bien encore de la " *sécurité sociale* ", etc. Le traité " *reconnait et respecte* " le droit à la santé et à la sécurité sociale, mais **L'Union européenne ne prend aucun engagement pour garantir un système de sécurité sociale et de couverture des soins de santé** au niveau européen. Pire, dans l'hypocrisie la plus totale, l'article II-90 préconise " *une protection contre tout licenciement injustifié* ", et si l'on rappelle le principal fondement de ce traité, " *L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, [...], et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée* " : un licenciement économique est donc un licenciement pleinement justifié ! Et pour continuer plus loin dans le cynisme, l'article II-91 garantit " *le droit à une limitation de la durée maximale du travail* ", mais **le traité ne fixe nulle part de durée maximale de travail, ni même de durée légale.** Certes la commission européenne aurait fixé cette durée maximale à 48 heures, mais pour l'instant la durée maximale de travail en Europe est en Lettonie et elle est de 48 heures... Il n'y donc aucune avancée pour les travailleurs, y compris ceux des pays aux protections sociales les plus faibles.

On veut nous faire croire à une harmonisation européenne sociale progressiste, or le traité considère que : " *le marché intérieur favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux* ". Quand on voit aujourd'hui les dernières attaques des gouvernements européens contre les systèmes de protection sociale (réforme des retraites, de la sécu, de l'assurance

chômage, etc.) au nom de la rentabilité, **on peut légitimement s'inquiéter de la direction de cette harmonisation...** Rappelons pour notre part que " *les acquis sociaux tant au niveau de la protection sociale que de l'éducation ont été le résultat de mots d'ordre portés par des mouvements populaires suffisamment massifs pour les imposer et donc aller à l'encontre de la logique du système capitaliste.* " (extrait de la charte de la FSE)

DROIT DES TRAVAILLEURS

La constitution reconnaît " *le droit de travailler* " (art.II-75). Il s'agit en fait d'un recul social majeur. En effet, si on accepte l'idée du " *droit de travailler* ", on accepte aussi que celles et ceux qui ne travaillent pas (chômage, temps partiel, etc...) n'ont rien à revendiquer car ayant le droit de travailler, leur situation de précarité serait un choix personnel. Au contraire nous pensons qu'il faut être pour le droit AU travail. Celui-ci définit le principe même d'obtenir un emploi comme un droit fondamental sans culpabilisation de ceux qui n'en ont pas.



La politique sur l'emploi apparaît plus claire à la lecture de l'art.III-203 qui consiste à " *élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie* ". **C'est tout simplement la généralisation de la flexibilité et la précarisation du travail. C'est une remise en cause évidente des conditions de travail :** " *les intérêts des étudiants sont indissolublement liés à ceux des travailleurs. Les étudiants doivent donc combattre à leurs côtés pour l'émancipation sociale, intellectuelle et politique de tous.* " (extrait de la charte de la FSE).

L'EUROPE OU LA CONSTRUCTION D'UN POLE IMPERIALISTE

En matière d'éducation, l'Etat français mène depuis longtemps une politique impérialiste, en particulier dans les pays de ses anciennes colonies et notamment à travers Edufrance, " *agence en charge de la promotion de notre offre de formation supérieure* ". Cet organisme est chargé de promouvoir et de vendre à l'étranger l'offre éducative française ainsi que de fournir les prestations d'accueil des étudiants étrangers, tout cela via des coûts extrêmement élevés. Cela permettait à la France, malgré la décolonisation, de continuer à promouvoir ses intérêts politiques et culturels en formant les futurs cadres et élites des pays soumis à sa cause. Cependant, avec l'influence et la quasi-omnipotence des Etats-Unis sur le développement du marché mondial de l'éducation, la France, tout comme la plupart des autres pays de



l'Union européenne (exception faite de l'Angleterre), perd du terrain dans ce qui était son propre domaine d'influence. **Ainsi, à l'initiative de la France, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne** (d'autres pays européens s'y étant ralliés plus tard), **la déclaration de la Sorbonne**, rédigée en mai 1998, mesurant l'ampleur du retard de l'enseignement supérieur européen dans la course à la compétitivité internationale, **rendait compte de la nécessité de créer un marché commun de l'enseignement**

supérieur au niveau européen. Pour ce faire, la déclaration de Bologne, proclamée par tous les ministres de l'enseignement en Europe et qui fit suite à la précédente, tâchait de mettre en place les volontés des capitalistes européens en créant les conditions structurelles de la détérioration des conditions d'études pour tous les étudiants d'Europe: les réformes

ECTS/LMD (ainsi que les différents projets nationaux de régionalisation et de réforme de la recherche) ne sont que la concrétisation de telles volontés, mettant ainsi les Universités et les étudiants d'Europe en concurrence entre eux, alors que l'unique objectif pour l'Union européenne est de gagner du terrain sur le marché mondial de l'éducation.

La création d'une Europe politique et économique (le projet de traité de constitution européenne en représente le socle fondamental) doit être analysée dans le même sens, car **face à la puissance de l'impérialisme américain, le but des capitalistes européens n'est ni plus ni moins que de dépasser leurs contradictions internes et de s'unifier pour arriver à créer un rapport de force et rivaliser avec cette puissance impérialiste:** tous les capitalistes de chaque pays d'Europe trouvent leur avantage dans le renforcement de l'Union européenne, pour renforcer à leur tour une Europe impérialiste. Toute autre considération qui cherche à justifier la construction européenne, notamment l'argument selon lequel les gouvernements chercheraient à construire une Europe des peuples (nous avons précédemment dénoncé toutes les attaques que génère l'adoption du traité et ses volontés d'adaptations à la logique concurrentielle: remise en cause des acquis sociaux, généralisation de la précarité, etc.) est hypocrite et démagogique.



Ce traité reflète bel et bien la volonté des Etats européens de se doter d'un arsenal politique et juridique pour pouvoir concurrencer l'autre grand pôle impérialiste que sont les Etats-Unis, organisant ainsi une attaque d'ampleur contre les différents acquis des travailleurs d'Europe. En refusant ce traité, nous rejetons la logique de concurrence des étudiants et des travailleurs entre eux, et nous défendons ainsi leurs acquis sans cesse remis en cause. Ce référendum est l'occasion de concrétiser cette défense. Quel qu'en soit le résultat nous continuerons à faire valoir nos droits.

POUR LA SOLIDARITE ENTRE TRAVAILLEURS ET ETUDIANTS !

POUR LA JUSTICE SOCIALE !

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SOCIAUX !

CONTRE L'IMPERIALISME EUROPEEN !

Disons NON au Projet de Traité Constitutionnel !

AGET



Fédération Syndicale étudiante

Demandez le texte de la Constitution, des différentes réformes de l'enseignement supérieur et nos analyses dans nos locaux ou sur :

www.luttes-etudiantes.com

Contact et inscription à la mailing de l'AGET FSE :

aget.fse_se@laposte.net